



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 122^e session du
Conseil international du Café**

17 – 21 septembre 2018

Point 1 : Ouverture de la session du Conseil	2
Point 2 : Adoption de l'ordre du jour	4
Point 3 : Admission d'observateurs	4
Point 4 : Voix	4
Point 5 : Progrès en vue de la réalisation du Plan d'action quinquennal.....	5
Point 6 : Politiques nationales en matière de café.....	6
Point 7 : Coopération avec d'autres organisations	6
Point 8 : Situation du marché du café	11
Point 9 : Études, rapports et profils de pays sur le café	11
Point 10 : Prix du café et revenus des producteurs : analyse et réponse	14
Point 11 : Conférence mondiale du Café.....	16
Point 12 : Journée internationale du Café.....	17
Point 13 : Accord international de 2007 sur le Café.....	18
Point 14 : Rapports des présidents des organes de l'OIC.....	19
Point 15 : Résultats des ateliers et des forums de partage des connaissances	24
Point 16 : Questions financières et administratives.....	27
Point 17 : Fonds spécial	29
Point 18 : Bureaux et comités	29
Point 19 : Pouvoirs	31
Point 20 : Réunions futures.....	31
Point 21 : Questions diverses	32
Point 22 : Cérémonie de clôture	32

Point 1 : Ouverture de la session du Conseil

1. La 122^e session du Conseil international du Café a été officiellement ouverte par le Président, S.E. M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)¹. La session s'est tenue à l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres du 17 au 21 septembre 2018.

2. Le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, a prononcé le discours d'ouverture² et souhaité la bienvenue aux Membres de l'OIC au siège de l'OMI. Il a souligné le lien entre les deux organisations, notamment les derniers chiffres qui indiquent que plus de 70% de la production mondiale de café est exportée et que chaque année l'équivalent de 342 000 conteneurs de 20 pieds en moyenne sont expédiés à partir de plus de 50 pays producteurs. Alors que l'OIC se concentre cette année sur l'Objectif de développement durable 5 (ODD 5), qui a pour thème l'égalité de genre et le rôle des femmes dans l'industrie du café, l'OMI a choisi comme thème de la prochaine Journée maritime mondiale "Autonomiser les femmes dans la communauté maritime". En 2019, l'OIC se concentrera sur le changement climatique et les questions environnementales ont toujours figuré en bonne place de l'ordre du jour de l'OMI. M. Lim a conclu en soulignant l'importance d'une communication et d'une collaboration accrues entre les industries du transport maritime et certains commerces spécifiques pour améliorer l'efficacité et la durabilité, et a souhaité un renforcement de la collaboration entre l'Organisation internationale du Café (OIC) et l'OMI.

3. La Directrice régionale d'ONU Femmes pour les Amériques, Mme Luiza Carvalho, a fait un exposé³ sur l'importance du café pour le développement durable et l'égalité de genre, en particulier pour les femmes des zones rurales. Mme Carvalho s'est jointe à tous les participants pour féliciter l'OIC de chercher à parvenir à l'égalité de genre dans le secteur du café conformément à l'ODD 5. Les faits montrent que là où les femmes partagent la prise de décision avec les hommes et où elles ont accès aux ressources qui leur permettent de contribuer pleinement au développement de leur foyer et de leur communauté, elles créent un avenir meilleur pour elles-mêmes, leurs familles et, par conséquent, l'industrie du café. La Banque mondiale estime que parmi toutes les personnes qui dépendent du café dans le monde, 25 millions sont des caféiculteurs, dont une grande majorité de femmes. Toutefois, les femmes gagnent moins, possèdent moins de terres, contrôlent moins d'actifs, ont moins accès au crédit et à l'information sur les marchés, ont plus de difficultés à obtenir des intrants et ont moins de possibilités de formation et d'occuper des postes de responsabilité. Ces obstacles auxquels se heurtent les femmes s'ajoutent aux luttes quotidiennes auxquelles sont confrontées toutes les personnes travaillant dans l'industrie du café en raison des effets du

¹ La déclaration du Président du Conseil a été distribuée ultérieurement sous la cote ICC-122-14.

² Ultérieurement distribuée sous la cote ICC-122-13.

³ S Ultérieurement distribuée sous la cote ICC-122-17.

changement climatique, des maladies liées aux parasites ou aux contextes d'instabilité politique et de conflit - autant de disparités qui créent des inefficacités dans la filière du café. Grâce à son profil, l'industrie du café a une formidable opportunité de réduire l'écart de genre dans l'agriculture au profit de l'ensemble de la chaîne de valeur du café. Mme Carvalho a conclu son exposé en soulignant qu'ONU Femmes était prête à soutenir les efforts de l'OIC pour promouvoir des mesures visant à obtenir des changements mesurables et visibles dans la chaîne du café, ce qui bénéficiera non seulement aux femmes, mais au monde entier.

4. M. Aly Touré, Ambassadeur de Côte d'Ivoire et Président du Conseil international du Café, a souligné les nombreux défis auxquels le secteur du café est aujourd'hui confronté et a appelé tous les Membres de l'OIC et les organisations partenaires à agir maintenant pour faire face à la question de la faiblesse des prix, qui a un effet néfaste sur les caféiculteurs. Pour faire face non seulement aux défis à court et moyen terme, mais aussi aux défis à long terme auxquels le secteur du café est confronté, M. Touré a souligné l'intérêt d'ouvrir l'Organisation à des partenariats et à une collaboration plus larges. Il a formé le vœu que la tenue de cette session du Conseil au siège de l'OMI constitue le point de départ d'une collaboration plus étroite avec l'OMI et d'autres partenaires clés, tels que ONU Femmes. Il est également encourageant de voir que l'OIC s'ouvre à une collaboration et à des partenariats plus larges, en particulier avec les organismes donateurs et les organisations internationales, ainsi qu'avec le secteur privé, et il est réconfortant de voir au cours de la semaine tant de participants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Il a exhorté l'OIC et le secteur du café dans son ensemble à continuer d'innover et à s'adapter aux défis auxquels il est confronté, car pour que le café ait un avenir prospère, il faut non seulement des femmes fortes, mais aussi une OIC forte.

5. M. Gerardo Pataconi, Chef des opérations de l'OIC, s'exprimant au nom du Directeur exécutif de l'OIC, M. José Sette, a souhaité la bienvenue à tous les délégués et exprimé sa sincère gratitude à l'OMI qui a généreusement accueilli la session. Il a indiqué que la réduction de l'écart de genre dans la chaîne de valeur du café aurait non seulement un impact social et économique essentiel, mais qu'elle augmenterait également l'offre de café de meilleure qualité. La faiblesse des prix a un effet préjudiciable sur tous les producteurs, mais surtout sur les femmes, qui sont souvent les plus vulnérables dans la chaîne de valeur du café. Il a souligné que l'OIC, qui réunit des pays exportateurs et importateurs, des gouvernements et des entreprises privées, des experts et des praticiens, des universitaires et des organisations internationales, était ici collectivement pour relever les défis auxquels le secteur mondial du café est confronté grâce à la coopération internationale, en particulier la question de la faiblesse des prix. Compte tenu des niveaux actuels des prix, un débat ouvert et large sur la situation du marché mondial du café est souhaitable. Du temps a donc été réservé pour une telle discussion au cours de la semaine. Au cours du mois dernier, l'Organisation a évalué la

situation, analysé les données et les tendances et identifié les causes et les actions possibles dans le cadre du mandat de l'OIC. Le Chef des opérations a conclu sa présentation par une citation d'Henry Ford : "Si tout le monde va de l'avant ensemble, alors le succès arrive tout seul".

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document ICC-122-0 Rev. 1, à l'exception d'une demande visant à avancer la discussion sur les prix, actuellement prévue au point 10, immédiatement après le point 4 dans la journée. Les Membres, en particulier ceux des pays producteurs de café, se sont déclarés préoccupés par la faiblesse actuelle des prix du café, inférieurs au seuil de 1 dollar la livre, qui compromet les moyens d'existence de 25 millions de caféiculteurs. La crise pourrait forcer les caféiculteurs à abandonner la production de café, à se tourner vers des cultures illicites, ou aggraver des flux migratoires déjà considérables, ce qui renforcerait les inquiétudes quant à la durabilité de l'offre future de café, en plus de l'impact négatif attendu du changement climatique.

Point 3 : Admission d'observateurs

7. Le Chef des opérations a présenté l'annexe I du document ICC-122-3 dans laquelle figure une liste des observateurs approuvés par le Conseil pour admission aux sessions de 2017/18, qui ont informé le Directeur exécutif de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitaient assister. Le Conseil a décidé que les observateurs seraient admis à la 122^e session et aux comités ouverts aux observateurs, à l'exception des points relatifs aux finances et à l'administration qui devaient être réservés aux seuls Membres. L'annexe II du même document contient une liste des observateurs qui ont été admis aux sessions précédentes. Il a été suggéré que ces observateurs soient également admis aux sessions de 2018/19.

8. Le Conseil a approuvé le document ICC-122-3 sur l'admission d'observateurs.
--

Point 4 : Voix

Point 4.1 : Redistribution des voix pour l'année caféière 2017/18

9. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de paiement affectant les droits de vote au 15 septembre 2018 figurant dans le document ICC-122-1 Rev. 3 et a souligné l'importance d'un paiement rapide des contributions des Membres, afin de ne pas affecter la capacité opérationnelle de l'Organisation.

Point 4.2 : Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2018/19

10. Le paragraphe 6) de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que la répartition des voix est déterminée par le Conseil au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont calculées sur la base de leurs exportations et de leurs importations respectives au cours des quatre années civiles précédentes. Les tableaux 1 et 2 du document ICC-122-2 donnent la base statistique de la répartition des voix proposée.

11. Le Conseil a approuvé le document ICC-122-2 sur la répartition des voix.
--

Point 5 : Progrès en vue de la réalisation du Plan d'action quinquennal

Point 5.1 : Activités de l'OIC pour l'année caféière 2017/18

12. Le Chef des opérations a fait le point des travaux du Secrétariat de l'OIC au cours de l'année caféière en cours, y compris les mesures prises pour étudier la faiblesse actuelle des prix du café et y remédier. Un rapport détaillé sur le marché a été préparé et sera examiné au titre du point 8 de l'ordre du jour. Il a souligné qu'en tant qu'organisation, l'OIC était là pour aider les Membres à trouver des solutions aux problèmes du secteur du café. Pour faire face à l'impact de la faiblesse des prix du café dans le passé, le Conseil a adopté deux résolutions, en 2002 et en 2004, et l'Organisation examine s'il s'agit de la bonne solution pour aujourd'hui. Pour fournir les bonnes informations, l'Organisation collabore avec les Membres et la Table ronde sur les statistiques pour faire en sorte que ses données statistiques soient d'une plus grande qualité, en examinant les tendances de la consommation et en analysant les prix. Le 8^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, qui se tiendra plus tard dans la semaine, étudiera certaines des solutions, telles que les régimes d'assurance visant à protéger les cultivateurs de l'impact de la volatilité des prix, ainsi que les innovations technologiques plus larges.

13. L'OIC a établi des partenariats avec un certain nombre d'organismes clés, notamment Global Coffee Platform, collaboration qui a déjà porté ses fruits avec l'approbation et le financement d'un projet conjoint visant à mettre en place des indicateurs de durabilité pour aider les caféiculteurs. Un protocole d'accord signé avec Sustainable Coffee Challenge en avril 2018 a déjà vu la publication d'un guide visant à aider les Membres à attirer des financements du Fonds pour l'environnement mondial. Une proposition visant à forger une alliance plus étroite avec l'International Women's Coffee Alliance devait également être examinée par le Conseil au titre du point 7 afin d'appuyer l'autonomisation des femmes, qui sont souvent les plus vulnérables et les plus touchées par l'impact de la faiblesse des prix. De telles alliances seront également explorées avec ONU Femmes, et des efforts de collaboration sont déjà à l'étude avec d'autres organes internationaux de produits.

14. En réponse aux appels lancés par les Membres en faveur d'un soutien financier, le Forum des donateurs et le Salon du partenariat de l'OIC rassembleront des institutions clés, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole, la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, afin de relever les défis et d'apporter un soutien aux pays producteurs de café à court, moyen et long termes. D'un point de vue opérationnel, l'Organisation a apporté des améliorations à l'appui fourni aux bureaux, et l'introduction d'indicateurs clés de performance – l'OIC est le seul organe international de produits à disposer d'un tel système - permettra aux Membres de suivre les progrès des activités.

15. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 5.2 : Rapport de l'OIC sur l'égalité de genre dans le secteur du café

16. Faute de temps, le rapport de l'OIC sur *L'égalité de genre dans le secteur du café* figurant dans le document ICC-122-11 a été présenté à l'atelier thématique de l'OIC : Les femmes dans le café, plus tard dans la journée.

Point 6 L : Politiques nationales en matière de café

17. M. Le Quoc Doanh, Vice-Ministre de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, a fait une déclaration sur la politique nationale du café au Viet Nam et a exprimé le souhait de son pays d'accueillir une prochaine session du Conseil international du Café.

18. Le Conseil a pris note de la déclaration.

Point 7 : Coopération avec d'autres organisations

Point 7.1 : Coopération avec d'autres organisations

- Réunion des organes internationaux de produits (OIP) sous l'égide de l'OIC

19. Le Directeur exécutif a indiqué que l'OIC avait accueilli le Forum des organes internationaux de produits le 29 mai 2018, en présence de représentants de l'Organisation internationale du cacao, du Conseil international des céréales, de l'Organisation internationale du sucre, du Groupe d'étude international du caoutchouc, du Groupe d'étude international du zinc et du plomb, du Groupe d'étude international du nickel, du Comité international du cuivre et du Comité consultatif international du coton. Offrant l'opportunité d'apprendre les uns des autres, la discussion de la journée a été axée sur les priorités et l'orientation stratégique, les questions administratives, les communications et l'engagement et les mesures à prendre pour poursuivre la coopération. À certains égards, l'OIC est plus

avancée que certains de ses organes frères, par exemple l'introduction d'indicateurs clés de performance et la révision du Statut et du Règlement du personnel. Toutefois, cette rencontre a également permis de tirer des enseignements de l'expérience des autres OIP, en particulier en ce qui concerne la génération de revenus provenant de sources autres que les contributions des Membres, par exemple par le biais de rencontres, de publications et de statistiques. Un autre forum sera organisé en 2019, et les travaux ont déjà commencé sur un exercice d'analyse comparative visant à identifier les domaines dans lesquels la collaboration pourrait se poursuivre.

20. Le Conseil a pris note du rapport.

- Réunion avec les OIP sous l'égide du Fonds commun pour les produits de base

21. Le 30 mai, une réunion consacrée à des présentations, organisée par le Fonds commun pour les produits de base, s'est tenue avec l'OIC et d'autres OIP et agences de financement. Mettant l'accent sur les nouveaux instruments financiers, dont certains ont été explorés lors du 8^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, cette rencontre a été une occasion productive et encourageante d'établir une collaboration plus étroite avec les organisations partenaires et d'explorer de nouveaux mécanismes financiers.

22. Le Conseil a pris note du rapport.

- Coopération avec les organisations bilatérales et multilatérales

23. Le Chef des opérations a fait le point des activités visant à établir et à rétablir des liens avec les principaux acteurs du développement afin de soutenir le secteur du café. En réponse aux priorités énoncées dans l'Accord international de 2007 sur le Café et dans le Plan d'action quinquennal, l'Organisation s'emploie activement à assurer l'accès au financement du développement. Des liens ont été rétablis avec un certain nombre d'institutions des Nations Unies, dont certaines ont participé au Forum des donateurs et au Salon du partenariat de l'OIC, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le but clair d'identifier et de faciliter les possibilités de financement, dont les subventions d'urgence. Plus tôt dans la semaine, 11 donateurs d'organisations bilatérales - telles que l'Agence japonaise de coopération internationale, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Fonds international de développement agricole et Conservation International - avaient présenté des

études de cas sur le soutien qu'ils apportent au secteur du café dans plusieurs pays, ainsi que les possibilités de traiter des questions essentielles telles que l'autonomisation des femmes et les effets de la faiblesse des prix. Compte tenu de l'intérêt suscité par cette interaction, l'OIC produira un nouveau guide pour préciser les organismes existants, les possibilités de financement disponibles pour le café et les modalités d'accès à ces financements. Le Chef des opérations a souligné que l'OIC s'est engagée à aider les Membres à élaborer des projets, à faciliter l'accès au financement et à faire office d'organe de suivi pour la bonne exécution des projets de mise en valeur.

24. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 7.2 : Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord

- Protocole d'accord avec Global Coffee Platform (GCP), y compris la mise en œuvre du projet Delta

25. M. Carlos Brando, Président de Global Coffee Platform, a indiqué que depuis la signature du protocole d'accord avec l'OIC en septembre 2017, les deux parties avaient déjà mis en route un certain nombre d'initiatives de collaboration, notamment :

- Le projet Delta : Comblent l'écart dans la mesure en temps réel des performances de la durabilité - projet conjoint avec l'Initiative pour un meilleur coton et le Comité consultatif international du coton, qui a reçu un soutien financier du Fonds d'innovation de l'ISEAL, pour créer un cadre d'indicateurs de la durabilité afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable et de déclencher le développement de services à valeur ajoutée pour les cultivateurs.
- Participation de l'OIC aux réseaux d'action collective.
- Le 1 octobre, un webinaire conjoint sur le thème "Genre : De la recherche à l'engagement à l'action", avec des orateurs de l'International Women's Coffee Alliance et du Partenariat pour l'équité de genre, afin de mettre en évidence les disparités de genre dans la chaîne d'approvisionnement du café et la manière de les combler efficacement par la collaboration.
- L'OIC en tant que partenaire des événements mondiaux, y compris la participation à la Conférence mondiale sur la durabilité du café et à la Plate-forme d'échanges entre les pays au Brésil du 8 au 10 novembre, et à un séminaire conjoint sur la durabilité pendant la 123^e session du Conseil international du Café au Kenya du 25 au 29 mars 2019.

26. Le Conseil a pris note du rapport.

- Protocole d'accord avec l'Association africaine des cafés fins (AFCA)
 - M. Ishak Lukenge, Président de l'Association africaine des cafés fins, a informé les Membres des résultats suivants du Mémorandum d'accord signé en septembre 2017 avec l'OIC :
 - Un atelier statistique de l'OIC pour les pays africains se tiendra à Kigali (Rwanda) en février 2019.
 - Un certain nombre de profils de pays africains sur le café ont été établis, notamment au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et en Éthiopie. Des profils de pays sur le Burundi, le Cameroun, la République démocratique du Congo et le Malawi sont en cours d'élaboration.
 - Participation de l'OIC aux manifestations de l'AFCA, y compris la 17^e Conférence-exposition sur les cafés fins africains du 13 au 15 février 2019 - offrant aux délégués des pays africains l'occasion de rencontrer l'OIC et d'explorer la possibilité de devenir Membres.
 - Le Conseil a pris note du rapport.
- Protocole d'accord avec Sustainable Coffee Challenge, sous les auspices de la Conservation International Foundation

27. M. Niels Haak, Directeur principal Sustainable Coffee de Conservation International, a présenté les domaines clés suivants pour la collaboration dans le cadre du protocole d'accord avec l'OIC, officiellement signé en avril 2018 :

- Améliorer la collecte, l'échange, l'intégration et la diffusion des données clés sur le café.
- Diffuser l'information, l'expertise technique et le partage des enseignements.
- Présenter et suivre les efforts gouvernementaux en matière de développement durable.
- Adopter et promouvoir le "Cadre commun pour le développement durable" dans le cadre de Vision 2030.

- Explorer les possibilités de développer de nouvelles sources de revenus pour les caféiculteurs grâce à un financement innovant.

Depuis avril, la collaboration entre les deux organisations s'est déjà manifestée dans les domaines suivants :

- Contribution de l'OIC aux Réseaux d'action collective, y compris l'identification de moyens novateurs de cartographier et de surveiller l'étendue des caféières et des forêts ainsi que l'évolution de la situation dans le temps.
- Participation au 8^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.
- Nomination de Conservation International en qualité d'observateur accrédité auprès du Conseil international du Café.
- Invitation au Directeur exécutif de l'OIC à participer en qualité d'observateur au Conseil consultatif de Conservation International.
- Collaboration à l'élaboration du Guide sur l'accès aux fonds verts et de lutte contre le changement climatique par le secteur du café : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

28. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 7.3 : Guide sur l'accès aux fonds verts et de lutte contre le changement climatique par le secteur du café : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

29. Le Chef des opérations a fait rapport sur le *Guide sur l'accès aux fonds verts et de lutte contre le changement climatique par le secteur du café : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)* figurant dans le document ICC-122-9. Élaboré en collaboration avec Sustainable Coffee Challenge, ce nouveau guide de l'OIC vise à aider les gouvernements des pays producteurs de café à accéder au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de relever les défis du secteur du café. Le FEM, dans son nouveau cycle quadriennal de reconstitution des ressources (FEM-7) avec une allocation de 4,1 milliards de dollars, a inclus le café dans la liste des produits admissibles au financement. Le FEM-7 fournit ainsi aux pays une occasion inestimable de donner la priorité aux investissements dans les programmes de développement qui non seulement permettraient une production de café durable, mais auraient également un impact positif sur la conservation de la nature, ainsi que sur les moyens de subsistance des communautés productrices de café.

30. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 7.4 : Nouveau protocole d'accord

- International Women's Coffee Alliance

31. Les Membres ont été invités à examiner un projet de protocole d'accord entre l'OIC et l'International Women's Coffee Alliance (IWCA) figurant dans le document WP-Council 292/18. L'objectif de ce partenariat est de promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes en tant que moyen de parvenir à un développement durable grâce au progrès social et économique dans les pays producteurs de café tout en protégeant les ressources naturelles. Mme Kelleman Emanuele, Présidente de l'IWCA, a mis l'accent sur les principaux domaines de travail, notamment l'identification des possibilités d'intégrer les distinctions de genre dans la collecte de données et de favoriser l'inclusion et l'engagement avec les dirigeants axés sur les résultats.

32. Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'OIC et l'IWCA, tel qu'il figure dans le document [WP-Council 292/18](#)⁴.

33. Mme Emanuele a ensuite été invitée à signer le protocole d'accord avec le Directeur exécutif de l'OIC. Les Membres ont félicité l'OIC et l'IWCA d'avoir forgé ce partenariat visant à autonomiser les femmes dans le secteur du café, facteur crucial pour favoriser le développement durable. Il a également été recommandé qu'à l'avenir, les groupes d'experts des manifestations de l'OIC aient un meilleur équilibre entre les sexes.

Point 8 : Situation du marché du café

34. Le Directeur exécutif a fait un exposé sur les perspectives actuelles du marché du café. Les prix quotidiens de l'OIC des quatre groupes (Doux de Colombie, Autres doux, Naturels brésiliens et Robustas) et le prix indicatif composé de l'OIC au cours des six derniers mois ont tous affiché une tendance à la baisse régulière, qui s'est accélérée au cours des deux derniers mois. Le pire est-il presque passé ? La situation est différente lorsque les prix sont convertis en monnaie locale. Les Doux de Colombie ont connu une baisse de 6%, les Autres doux de 4% et le Robusta de 1%, mais pour les Naturels brésiliens, le prix a augmenté de 6% en monnaie locale, témoignant de l'impact des taux de change sur le secteur du café. Au cours de cette année d'élections présidentielles au Brésil, le taux de change du real brésilien a connu l'évolution des années électorales précédentes de 2003 et 2014. Tant en 2003 qu'en 2014, la monnaie a connu une chute brutale pendant la période électorale, qui a ensuite été corrigée après les élections. La situation du real aujourd'hui, cependant, est encore plus extrême, à son plus bas niveau depuis sa création dans les années 1990, et on s'attend à ce qu'elle

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-122-20](#).

persiste jusqu'à la fin des élections. Bien qu'il ne soit pas possible de le dire avec certitude, le Directeur exécutif s'est montré prudent quant à l'optimisme qu'une hausse post-électorale du real apporterait un soutien au marché du café vers la fin de l'année.

35. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 9 : Études, rapports et profils de pays sur le café

- Les marchés émergents du café : Asie du Sud et de l'Est

36. L'Économiste a présenté l'étude sur "Les marchés émergents du café : Asie du Sud et de l'Est" figurant dans le document ICC-122-6, qui donne un aperçu de l'évolution de la consommation de café dans la région de l'Asie du Sud et de l'Est.

37. En utilisant les données de l'OIC sur la consommation et les importations et les parts de marché calculées à partir des données externes achetées à Euromonitor, l'étude analyse sept marchés du café. Quatre sont Membres de l'OIC - l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam - représentant 95 % du café produit par les Membres de l'OIC dans la région, et trois sont des importateurs nets de café non membres - la Chine, la République de Corée et Taïwan. L'étude examine la consommation de café dans cette région sous trois angles : l'évolution de la consommation par rapport au reste du monde, les importations de café dans ces marchés comme source de consommation intérieure ou de transformation du café domestique et les tendances de la consommation par segment de marché : café frais et café soluble.

38. La part de la consommation de café de la région dans la consommation mondiale est aujourd'hui de 12 %, soit plus du double par rapport au début des années 1990, en raison d'une croissance plus rapide de la consommation de café dans la région, à un taux annuel moyen de 6 %, contre 2 % dans le reste du monde. L'Indonésie y est le plus gros consommateur de café avec 4,7 millions de sacs de 60 kg consommés pendant la campagne 2016/17, tandis que la République de Corée est le principal consommateur de café par habitant, avec 3,2 kg de café par personne pendant la même campagne. Les Philippines sont le deuxième consommateur de café, tant en termes totaux que par habitant.

39. En moyenne, 64 % du café importé dans la région est du Robusta, bien que l'Arabica soit le principal type de café importé dans les marchés où l'on consomme principalement du café frais, comme Taïwan et la République de Corée. 70% du café importé dans la région l'est sous forme de café vert, principalement originaire d'Asie et d'Amérique du Sud. Ces régions productrices de café ont également exporté un tiers du café transformé importé par les sept marchés d'Asie du Sud et de l'Est visés par le document.

40. La consommation de café frais n'a cessé d'augmenter sur tous les marchés au cours des 15 dernières années, en particulier au cours des cinq dernières années en Chine, en République de Corée et au Viet Nam. L'Indonésie est le marché où la consommation totale de café frais est la plus élevée, mais Taïwan se distingue comme le principal consommateur de café frais par habitant. En ce qui concerne le café soluble, les principaux consommateurs sont les Philippines et la République de Corée. La consommation de café soluble a également augmenté régulièrement dans certains marchés, tels que le Viet Nam, la Chine et l'Inde, mais cette tendance s'est inversée en République de Corée et à Taïwan, ce qui indique qu'avec l'augmentation des revenus, les préférences des consommateurs se sont déplacées vers le café frais.

41. Le Conseil a pris note du rapport.

- Mélanges et succédanés

42. Conformément à l'Article 27 de l'Accord international de 2007 sur le Café, les Membres interdisent la vente et la publicité de produits sous l'appellation de café si ces produits contiennent moins de l'équivalent de 95% de café vert comme matière première de base. Dans ce contexte, le Directeur exécutif soumet au Conseil des rapports périodiques sur le respect de cet article. Sur la base des informations reçues des Membres en juillet et août 2018, l'étude a compilé les réponses reçues de 11 Membres exportateurs et de deux Membres importateurs, et incorporé les communications d'autres pays Membres en 2010, afin de donner un aperçu des diverses réglementations et mesures adoptées par les pays Membres au sujet des mélanges et des succédanés (voir le document ICC-122-7). Dans la mesure du possible, de brefs résumés ou explications ont été fournis pour certains pays, mais dans certains cas, seules des informations très élémentaires ont été fournies. L'Économiste en chef a également indiqué que les Membres qui n'avaient pas encore répondu avaient été priés de le faire dès que possible.

43. Le Conseil a pris note du rapport.

- Normes nationales de qualité et limites maximales de résidus

44. L'Économiste a présenté les résultats de deux études : Normes nationales de qualité pour le café (document ICC-122-12) et Limites maximales de résidus de pesticides (document ICC-122-10 Rev. 1). Ces deux études témoignent de l'engagement de l'Organisation à tenir les Membres informés des normes de qualité, des systèmes de classification et des questions liées à la sécurité dans le secteur du café.

45. Les conclusions de l'étude sur les normes nationales de qualité se fondent sur les réponses de 27 pays, l'accent étant mis sur le café vert destiné à l'exportation, ainsi que sur les informations sur le café moulu et soluble. La législation et la réglementation sur les normes de qualité relatives au café se répartissent en trois catégories : les normes nationales (adoptées par 18 Membres), les normes internationales (adoptées par deux pays) et les normes nationales et internationales (adoptées par sept Membres), avec une variété de critères de qualité tels que la granulométrie, l'humidité et le nombre de défauts.

46. En ce qui concerne l'étude sur les limites maximales de résidus (LM), des informations sur les réglementations de 23 pays et de l'Union européenne ont été utilisées. Les réglementations nationales relatives aux LMR peuvent être classées en trois catégories : directives Codex (trois Membres), directives Codex combinées avec des normes définies par les normes est-africaines, l'Union européenne, le Japon ou l'Environmental Protection Agency des États-Unis (huit Membres) et des normes nationales (sept Membres). Cinq Membres ont indiqué qu'aucun pesticide n'était utilisé dans leur secteur du café et la Chine a indiqué qu'elle suivait la norme de durabilité de référence des 4C.

47. Le Conseil a pris note des rapports.

- Profil sur le café : Ghana

48. L'Économiste en chef a présenté le Profil du Ghana sur le café figurant dans le document ICC-122-8. Le Secrétariat de l'OIC a travaillé en collaboration avec le Conseil ghanéen du cacao pour établir ce profil. Bien qu'il s'agisse d'un minuscule secteur qui ne produit en moyenne que 1 000 tonnes par an, le café représente une source importante de revenus pour plus de 8 000 familles pauvres vivant dans des zones marginales. Compte tenu de sa contribution à la réduction de la pauvreté dans ces zones marginales, le Gouvernement procède actuellement à la revitalisation du secteur.

49. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 10 : Prix du café et revenus des producteurs : analyse et réponse

50. Les représentants des Membres exportateurs ont présenté des communications passionnées au Conseil, soulignant l'impact de la faiblesse actuelle des prix du café sur les moyens d'existence des caféiculteurs qui, souvent affamés, choisissent d'émigrer ou de prendre des mesures extrêmes telles que le recours à la culture des plantes illégales.

51. Le Directeur exécutif a reconnu que l'OIC avait un rôle important à jouer en tant que porte-parole du secteur mondial du café et qu'elle devait faire connaître cette grave situation

au monde extérieur, notamment aux consommateurs, à l'industrie de la torréfaction en expansion constante et à la communauté internationale en général. L'OIC a eu plusieurs occasions d'utiliser son pouvoir de mobilisation, notamment au Sommet ibéro-américain de novembre et à la réunion du G20 en Argentine, en préparation de laquelle le Conseil a encouragé les Membres à faciliter l'accès de l'OIC aux ministres nationaux. À plus long terme, l'OIC continuera de collaborer avec les Membres pour soutenir l'accroissement de la productivité, rendre le secteur plus efficace, contribuer à la démarchandisation du café, augmenter la consommation intérieure dans les pays producteurs de café et prendre une série de mesures supplémentaires. Le Conseil a appuyé la suggestion de son Président d'inclure le café dans le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) lancé par les ministres de l'agriculture du G20 en 2001 pour améliorer la transparence du marché alimentaire et la réponse politique à la sécurité alimentaire. L'AMIS rassemble les principaux pays actifs dans le commerce des produits agricoles (actuellement axé sur le blé, le maïs, le riz et le soja) et fournit une plate-forme pour coordonner l'action politique en période d'incertitude des marchés. Le Directeur exécutif a évoqué la possibilité de créer une plate-forme multisectorielle réunissant toutes les parties prenantes du café - gouvernements, associations du monde entier, y compris des experts comme le Professeur Sachs, d'autres organisations internationales et des consommateurs - pour arrêter et mettre en œuvre des solutions collectives.

52. Un projet de résolution sur le niveau des prix du café figurant dans le document WP-Council 295/18 a été examiné, portant soutien du Conseil à l'action visant à assurer la viabilité économique des producteurs de café, y compris l'échange effectif entre les États Membres d'initiatives nationales de politique publique favorisant la viabilité économique, la promotion de la consommation, l'incitation des Membres exportateurs à adopter des programmes pour relever davantage leurs niveaux de consommation interne et à renforcer d'urgence leurs liens avec le secteur de la torréfaction internationale.

53. Le Conseil a approuvé le projet de résolution sur le niveau des prix du café, qui a ensuite été publié en tant que Résolution 465 du Conseil, dont le texte est joint aux présentes décisions.

- Le rôle des marchés à terme du café dans la détermination des prix pour les producteurs latino-américains

54. L'Économiste principal a présenté le contexte d'une étude réalisée en collaboration avec le Département d'économie agricole de la Georg-August-Universität de Göttingen (Allemagne) sur "Le rôle des marchés à terme du café dans la détermination des prix pour les producteurs latino-américains" (document ICC-122-5). La fourniture de données et d'analyses de classe mondiale est l'un des trois buts stratégiques de l'Organisation et, comme indiqué

dans le Plan d'action quinquennal, le Secrétariat met déjà en place un certain nombre d'initiatives de collaboration avec des institutions de recherche respectées afin de combiner les données de l'OIC avec des outils analytiques avancés. Le produit de cette collaboration serait un nouveau type d'étude de recherche de l'OIC destinée aux experts du café, diffusée parmi les Membres ainsi qu'à l'ensemble de la communauté des chercheurs, avec davantage de profondeur analytique afin de fournir des données solides et des preuves empiriques à l'appui des messages de l'Organisation. Cette recherche conjointe comprend déjà l'étude des prix du café, mais aussi une analyse de la richesse des données des certificats d'origine, ainsi qu'un examen plus approfondi de l'écart de genre basé sur les données de la Banque mondiale. Outre l'Université de Göttingen, l'OIC a établi des liens similaires avec l'Université de Californie et son centre de recherche de classe mondiale sur le café.

55. Mme Joanna Gather, chargée de recherche à la Georg-August-Universität de Göttingen, a présenté les résultats de l'étude. Le café est un produit d'exportation important pour de nombreux pays d'Amérique latine, et comme les prix constituent une base importante pour les décisions de production et d'investissement, il est essentiel de comprendre la relation entre les prix à terme et les prix à la production pour voir s'ils réagissent au même ensemble d'informations. Sur le marché à terme du café, des contrats normalisés sur la qualité et la quantité du café sont négociés. La période et le lieu de livraison étant choisis parmi une gamme déterminée de mois de livraison et de ports, le seul point à convenir est le prix, ce qui rend le processus de fixation du prix relativement facile. Sur le marché au comptant, des quantités et des qualités de café différentes sont échangées, ce qui rend le processus d'établissement du prix plus complexe. Néanmoins, les prix sur les deux marchés devraient réagir au même ensemble d'informations. Si cela est le cas, la question demeure de savoir lequel des marchés intègre plus rapidement les informations nouvelles. Les données sur les prix utilisés ont été fournies par l'OIC et sont des moyennes mensuelles des prix des Arabicas de six pays différents et du marché à terme de New York, couvrant la période allant de janvier 1973 à mars 2017. Ces pays sont le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala et le Honduras, et ont été choisis en raison de l'exhaustivité de leurs séries de prix.

56. Dans tous les cas, les prix à terme et les prix à la production étaient cointégrés, ce qui signifie que les prix à la production et les prix à terme ont réagi aux mêmes informations. L'analyse de la détermination des prix, cependant, a présenté des résultats variables. Dans le cas du Brésil, de la Colombie et de la République dominicaine, les prix à la production dominent le processus de détermination des prix et intègrent donc les informations nouvelles sur les marchés plus rapidement que les séries de prix à terme. Toutefois, au Honduras et au Guatemala, le marché à terme domine clairement la détermination des prix. Pour El Salvador, il n'a malheureusement pas été possible d'estimer les paramètres de détermination des prix,

bien que les deux marchés aient réagi aux mêmes informations. Alors qu'au Honduras et au Guatemala, le marché à terme domine clairement la détermination des prix, ce n'est pas le cas au Brésil, en Colombie et en République dominicaine, peut-être en raison de facteurs tels que la taille du marché, la forte consommation intérieure ou l'existence d'un marché à terme suffisamment liquide au niveau national. En conclusion, bien que les prix aient réagi au même ensemble d'informations, au Brésil, en Colombie et en République dominicaine, les prix à la production incorporent plus rapidement les informations nouvelles. Au Guatemala et au Honduras, le marché à terme de New York domine la détermination des prix et fournit une base utile pour les décisions de production et de commercialisation. Pour El Salvador, les résultats ne sont pas concluants en raison des limites de la méthode d'estimation. L'analyse donne un aperçu de la relation entre les prix à terme et les prix à la production et montre la complexité de cette relation. Il est donc crucial de poursuivre les recherches, par exemple en appliquant le concept aux prix des Robustas et à d'autres pays.

57. Le Conseil a pris note du rapport.

- Analyse économique et politique visant à améliorer les revenus des petits producteurs de café

58. À la demande du Forum mondial des producteurs de café, M. Jeffrey Sachs, professeur à l'Université Columbia, a ensuite présenté une mise à jour de son étude sur les prix fondée sur les données de l'OIC, initiative du Forum mondial des producteurs de café à laquelle l'OIC a contribué, y compris les options proposées pour aider l'industrie et les consommateurs à redistribuer des fonds aux producteurs pauvres. M. Sachs continuera de faire rapport au Conseil sur les résultats de l'étude.

Point 11 : Conférence mondiale du Café

59. Le représentant de l'Inde a fait rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale du Café qui se tiendra en 2020. L'OIC, l'India Coffee Trust, le Coffee Board of India et le Ministère du commerce et de l'industrie seront les parties prenantes chargées de la planification de l'événement. En ce qui concerne les lieux d'accueil, la Conférence mondiale du Café se tiendra au Centre international d'exposition de Bangalore du 10 au 12 septembre, suivie de la 126^e session du Conseil international du Café à l'hôtel Taj Yeshwantpur Bengaluru du 14 au 16 septembre 2020.

60. Le représentant de l'Inde a proposé que l'événement soit reporté de la date initiale d'avril à septembre, comme indiqué dans le document ED-2281/18, non seulement pour tenir compte des engagements du Premier Ministre de l'Inde et du Ministre du commerce et de l'industrie, mais aussi pour éviter tout conflit avec d'autres manifestations liées au café, et pour permettre des visites sur place dans les régions caféières du sud du pays.

61. Le thème proposé pour la Conférence mondiale du Café est "Infuser des solutions durables" avec un programme axé sur la production, la qualité, la consommation et des questions plus larges telles que les besoins des petits caféiculteurs. En ce qui concerne les délégués, la conférence s'adressera à un large éventail de parties prenantes représentant, par exemple, les producteurs et exportateurs de café, les marques et les chaînes de café, l'innovation et les technologies durables, la recherche et l'agrotechnologie, les équipements agricoles et les nouvelles entreprises de café. Des idées de mascotte ont également été échangées, et des ateliers de partage des connaissances ainsi que des activités sociales ont été organisés.

62. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 12 : Journée internationale du Café

63. Le Directeur exécutif a rendu compte des préparatifs de la Journée internationale du Café qui, cette année, célèbre les femmes dans le café. Ce thème a été choisi pour cette année en raison de l'importance croissante des femmes dans le café tout au long de la chaîne de valeur et pour aider les femmes à parvenir à l'égalité de genre et à accroître la productivité, l'offre et la consommation durable. Pour soutenir la campagne, le Secrétariat a produit un certain nombre de documents d'appui qui, sur la base de la Résolution 465 du Conseil, permettront également de promouvoir des messages importants concernant les niveaux de prix. Le délégué du Brésil a également exposé les plans visant à inciter les ambassades brésiliennes dans le monde entier à se joindre à une célébration internationale de la JIC. Les photos présélectionnées pour le concours photo de la Journée internationale du Café ont été communiquées aux délégués qui ont également été invités à voter pour leur photo préférée ; le nom du lauréat sera officiellement annoncé le 1 octobre. Les autres Membres ont été encouragés à organiser des manifestations similaires dans le cadre de la Journée internationale du Café. Des remerciements formels ont également été adressés à l'Association japonaise du café pour son soutien continu au financement de la campagne de la JIC.

64. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 13 : Accord international de 2007 sur le Café

Point 13.1 : Rapport sur la participation à l'Accord de 2007

65. Le document ICC-122-4 contient un rapport sur l'état de l'Accord de 2007. À ce jour, 44 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord. Le Directeur exécutif a indiqué que depuis la 121^e session du Conseil à Mexico, aucun nouveau Membre n'a rejoint l'Organisation.

66. Mme Aisha Abubakar, Ministre d'État au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement du Nigeria, a fait une déclaration au Conseil dans laquelle elle a notamment confirmé l'intention du Nigeria de ratifier l'Accord international sur le Café conformément aux procédures d'adhésion à l'OIC⁵. Le Directeur exécutif a remercié le Nigéria d'avoir confirmé l'intention du Gouvernement d'achever les procédures d'adhésion et a exprimé l'espoir d'accueillir prochainement le Nigéria en tant que Membre de l'OIC.

67. Le Conseil a pris note de la déclaration du Ministre.

68. Le Directeur exécutif a également rendu compte des résultats de la mission de la délégation de haut niveau de l'OIC qui a rencontré des fonctionnaires du pouvoir exécutif des États-Unis d'Amérique. Comme indiqué dans le document ED-2269/18 et conformément à la décision prise par le Conseil international du Café à sa 121^e session, la Résolution 462 du Conseil a été présentée aux fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis d'Amérique à Washington, DC, le 7 juin 2018. L'OIC était représentée par le Président du Conseil, S. E. M. Aly Touré, et par le Directeur exécutif. Ils étaient accompagnés de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire aux États-Unis, de M. Bill Murray - PDG de l'Association nationale du café des États-Unis, et de M. Ric Rhinehart - PDG de l'Association des cafés de spécialité. Les États-Unis étaient représentés par des fonctionnaires du Bureau du Représentant américain au commerce et du Département d'État. La Résolution 462 du Conseil contient une demande des gouvernements Membres de l'OIC visant à ce que les États-Unis reconsidèrent leur décision de se retirer de l'Organisation, tout en soulignant l'importance de leur adhésion à l'OIC pour relever les défis du secteur mondial du café et atteindre les objectifs du développement durable. Les représentants des États-Unis ont répondu que la décision de se retirer était définitive et qu'un examen interne avait conclu que les ressources et les efforts du Gouvernement des États-Unis visant à soutenir le secteur international du café seraient utilisés le plus efficacement possible en dehors de l'Organisation.

69. Le Directeur exécutif a indiqué que le Secrétariat de l'OIC avait été informé que la Jamaïque était en train de redevenir Membre de l'OIC et qu'une demande avait été présentée à l'organe ministériel compétent pour qu'il prenne les mesures nécessaires. Des informations ont également été reçues de la Guinée, qui a déjà signé l'Accord, selon lesquelles ce pays est sur le point de remplir les conditions d'adhésion. Il n'y a pas de nouvelles concernant l'adhésion de la République populaire de Chine, qui est toujours à l'étude par divers organes gouvernementaux. Les Membres ayant des liens avec la Chine ont été encouragés à partager les contacts pertinents avec le Directeur exécutif, ainsi qu'à promouvoir l'intérêt d'une adhésion auprès de leurs contacts. En ce qui concerne la République de Corée, l'OIC attend le moment opportun pour effectuer une visite, le Ministre de l'agriculture ayant récemment changé.

⁵ Ultérieurement distribuée sous la cote ICC-122-23

70. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 13.2 : Prorogation du délai de dépôt des instruments

71. Le document WP-Council 291/18 contient un projet de résolution visant à proroger jusqu'au 30 septembre 2019 le délai pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'Accord de 2007. Le Président a exhorté les Membres qui n'ont pas encore ratifié l'Accord à le faire dès que possible.

72. Le Conseil a approuvé le projet de résolution visant à proroger le délai de dépôt des instruments, qui a ensuite été publié en tant que Résolution 464 du Conseil, dont le texte est joint aux présentes décisions.

Point 14 : Rapports des présidents des organes de l'OIC

Point 14.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

73. Le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a rendu compte de la réunion du 19 septembre. Les membres du CCSP ont entendu trois exposés :

- M. Carlos Brando, Président de Global Coffee Platform (GCP), a fait un exposé sur la durabilité des régions caféières et sur la manière dont le GCP contribue à briser ce que l'on appelle le "cercle vicieux de la durabilité" en dépassant le niveau des exploitations et du contrôle des producteurs. Il a souligné le rôle important des gouvernements. M. Brando a expliqué que la façon de briser le cycle était d'éduquer les producteurs, d'offrir des services de formation et de vulgarisation, et d'accéder aux programmes nationaux de durabilité, aux systèmes d'évaluation, aux organisations paysannes, aux chaînes d'approvisionnement et aux marchés efficaces et au financement, entre autres. L'objectif est de créer un environnement favorable dans lequel les producteurs pourront bénéficier des progrès technologiques.
- Mme Eileen Gordon, Secrétaire générale de la Fédération européenne du café (FEC), a détaillé les implications du nouveau contrat-type européen du café. Elle a indiqué que les contrats types permettent à leurs utilisateurs de tirer parti d'un ensemble de clauses et conditions qui ont été formulées sur la base de l'expérience pratique. Le nouveau contrat, qui remplace quatre contrats précédents, a été approuvé par le Conseil de la FEC le 19 juin 2018 et comprend trois sections : expédition, prix au comptant et livraison, et dispositions générales. Enfin, elle a souligné que la FEC était pleinement déterminée à continuer de coopérer sur les questions contractuelles et les questions connexes avec les représentants des associations d'exportateurs.

- Mme Kimberly Easson, Conseillère pour les questions liées au genre à l'Institut pour la qualité du café, a expliqué en détail les trois outils élaborés par le Partenariat pour l'équité entre les sexes visant à soutenir les programmes d'équité entre les sexes dans le secteur du café, notamment un cadre de mesures communes, un guide de participation et une méthodologie de projet validée. Tous les Membres ont été invités à participer à un webinaire à l'occasion de la Journée internationale du Café sur l'équité entre les sexes, organisé conjointement avec l'OIC et GCP, ainsi qu'à visionner le documentaire "Gender in Coffee" produit par le Partenariat pour l'équité entre les sexes, désormais disponible en ligne.

74. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14.2 : Comité de promotion et de développement des marchés

75. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés a fait rapport sur la réunion du 19 septembre 2018.

76. Les Membres ont pris note d'un rapport sur les préparatifs de la Journée internationale du Café qui, cette année, célèbre les femmes dans le café.

77. Le Comité a entendu un exposé de M. Juan Esteban Orduz, Président de la Fédération colombienne du café, qui a fait part aux Membres des efforts déployés par son pays pour promouvoir la consommation de café colombien en créant une marque et une identité de qualité et en soutenant les caféiculteurs, valeurs qui revêtent une importance croissante pour les consommateurs. Rien qu'en 2018, ces efforts ont permis à la Fédération de se voir décerner l'un des prix Rainforest Alliance Sustainable Standard Setters Award, la Leadership Medal of Merit du Coffee Quality Institute et le prix de la durabilité des cafés de spécialité. La prochaine étape ambitieuse est d'être la première origine de café 100% durable dans le monde. M. Orduz n'a pas pu, faute de temps, présenter une vidéo aux Membres, mais son exposé et ses diapositives seront affichées sur le site Web de l'OIC.

78. Le Comité a pris note du rapport sur l'atelier de diffusion sur le café et la santé qui s'est tenu lors de la 121^e session en avril à Mexico pour partager avec les Membres les derniers développements concernant la consommation de café et la santé - comme indiqué dans le document PM-58-18.

79. Le Comité a également entendu un exposé de M. Raphael Studer, cofondateur d'Algrano, plate-forme en ligne qui permet aux torréfacteurs et aux producteurs de café de mieux se connaître, d'interagir et d'acheter/vendre du café vert. M. Studer a expliqué qu'Internet offrait une formidable opportunité d'aider les producteurs à promouvoir leurs

marques. La plate-forme permet un transfert de connaissances efficace et rationalisé à partir des marchés d'achat et une transparence bidirectionnelle totale sur les prix, de sorte que le torréfacteur et le producteur comprennent les coûts dans la chaîne. Algrano vient également de signer un partenariat avec le Conseil du café d'El Salvador.

80. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14.3 : Comité des statistiques

81. Le Président du Comité des statistiques a fait rapport sur la réunion du 19 septembre 2018.

82. Le Chef de la Section des statistiques a présenté le document SC-86/18, qui contient les principales constatations sur les difficultés rencontrées par les Membres pour communiquer des données au Secrétariat, ainsi que les mesures prises ou prévues pour aider les Membres à surmonter ces difficultés. Le manque de ressources financières et humaines a été noté comme étant un obstacle majeur au respect du Règlement sur les statistiques par les Membres. Il en résulte la soumission de rapports incomplets ou en retard ou, dans certains cas, l'absence de soumission de rapport. Pour remédier à ces difficultés, le Secrétariat a formé le personnel statistique de pays Membres et mettra au point une formation supplémentaire facilement accessible en ligne. En outre, le Secrétariat étudie également les moyens de faciliter la présentation des données, par exemple en modifiant le Règlement sur les statistiques. Le Secrétariat mettra également en place un système de certification/récompense des statisticiens des Membres. Le Secrétariat a accueilli favorablement les autres suggestions des Membres visant à améliorer ce processus.

83. L'Économiste principal a présenté le document SC-87/18, dans lequel figure le cadre des nouveaux indicateurs de conformité. Les nouveaux indicateurs remplaceront les rapports précédents sur le respect des obligations par les Membres, ce qui leur permettra de vérifier rapidement le respect des obligations tant au niveau général qu'au niveau des pays. Ces informations permettront également à l'OIC d'identifier les domaines dans lesquels il y a lieu d'améliorer la conformité et, partant, la qualité globale de la base de données statistiques de l'OIC, et de comparer l'amélioration des performances avec le temps. Les nouveaux indicateurs évaluent si les Membres soumettent à temps des rapports complets, avec une note de 0 si le rapport est en retard ou incomplet, et une note de 1 s'il est soumis dans les délais ou complet. Cette évaluation est agrégée au niveau annuel pour toutes les données qui doivent être soumises par les Membres en vertu du Règlement sur les statistiques.

84. Le Chef de la Section des statistiques a indiqué que deux Membres exportateurs, le Kenya et la Côte d'Ivoire, avaient reçu une formation au siège de l'OIC depuis la dernière

session du Conseil. Cette formation a permis d'améliorer la communication entre le Secrétariat et ces deux Membres, ainsi que d'améliorer les rapports présentés par ces Membres.

85. Le Chef de la Section des statistiques a présenté les grandes lignes du nouveau système de gestion des données statistiques, qui permettra de tirer parti des progrès technologiques réalisés depuis la mise en place du système de base de données existant de l'Organisation en 2003. Au cours de l'année caféière 2018/19, le Secrétariat cherchera à obtenir des offres auprès d'au moins trois bureaux de consultants pour moderniser le système, les travaux de modernisation devant commencer vers la fin de l'année caféière.

86. M. Euan Mann, de *Complete Commodity Solutions Ltd* et Président de la Table ronde sur les statistiques, a présenté les résultats des travaux menés conjointement avec la Section des statistiques de l'OIC au cours des cinq dernières années dans l'objectif d'examiner les données sur l'offre et la demande au niveau mondial, ainsi que pour la plupart des pays exportateurs pour la période 2006/07 à 2016/17. Grâce à cette collaboration, la qualité des données de l'OIC s'est considérablement améliorée et peut désormais être considérée comme une référence mondiale pour le secteur du café. L'OIC, avec la coopération des membres de la Table ronde, examinera ensuite les données pour la période 1997/98 à 2005/06. En outre, l'OIC et les membres de la Table ronde examineront également chaque année les données relatives aux deux ou trois dernières années caféières afin de s'assurer que l'OIC demeure une source fiable de données. Plusieurs Membres se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis par le Secrétariat pour améliorer les statistiques de l'OIC afin de mieux refléter la situation du marché.

87. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14.4 : Comité des projets

88. Le Président du Comité des projets a fait rapport sur la réunion du 18 septembre 2018.

89. Le Comité a approuvé le projet d'ordre du jour, avec un amendement au point 3 permettant à l'Organisation interafricaine du Café de présenter la proposition du groupe africain sur la consommation intérieure. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, Suivi et évaluation des projets, les présentations suivantes ont été faites :

- Le Chef des opérations a présenté les projets et la stratégie actuels de mise en valeur du café, y compris l'organisation de forums de donateurs et l'aide aux Membres pour la conception de propositions de projets et l'identification de sources de financement.

- L'Économiste en chef a présenté le document PJ-124/18 dans lequel figure une nouvelle proposition de projet sur la création d'un secteur du café durable en Ouganda. Le projet vise à appuyer la mise en œuvre de la feuille de route nationale du café. Le Comité a recommandé son approbation par le Conseil.
- Le représentant de PROMECAFFÉ a fait un rapport verbal sur l'état d'avancement du projet en cours sur la consommation intérieure financé par le Fonds spécial.
- Le Secrétaire général de l'Organisation interafricaine du Café a présenté une nouvelle proposition de projet sur la consommation intérieure et la création de valeur ajoutée en Afrique à titre de contribution au Facilité de soutien au café d'Afrique, qui a été soumise à la Banque africaine de développement et à d'autres partenaires pour financement. Une partie du Fonds spécial servira à financer les activités de la composante développement des marchés du Facilité de soutien au café d'Afrique. Le Comité a recommandé son approbation par le Conseil.
- L'Économiste en chef a présenté un rapport préliminaire sur les défis du secteur du café dans certains pays d'Asie et Océanie figurant dans le document PJ-125/18. Outre les difficultés qui se posent dans tous les pays producteurs, les exportations restent dominées par le café vert. Les Philippines constituent un cas exceptionnel, car des importations de café vert sont nécessaires pour répondre aux besoins de la consommation intérieure. Le Comité a pris note du rapport et a encouragé les Membres à fournir des informations complémentaires.

90. Au titre du point 4 de l'ordre du jour concernant les activités de coopération, le Comité a pris note de deux rapports d'activité sur les projets en cours :

- L'Économiste principal a présenté le mandat relatif à la création d'un groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre du projet Delta sur les indicateurs de performance de durabilité. Le groupe de travail est ouvert à tous les Membres. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le mandat du groupe de travail.
- Le représentant de l'Association suisse du commerce du café a fait le point sur le Plan d'adaptation mondial (C-GAP), initiative du secteur privé visant à lutter contre la menace que fait peser le changement climatique sur l'offre de café.

91. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14.4.1 : Proposition de projet "Construire un secteur du café durable en Ouganda"

92. Le Conseil a approuvé la proposition de projet présentée dans le document PJ-124/18 visant à soutenir un secteur du café durable en Ouganda.

Point 14.4.2 : Projet de mandat du Groupe de travail sur les indicateurs de performance en matière de développement durable

93. Le Conseil a approuvé le projet de mandat du Groupe de travail sur les indicateurs de performance en matière de durabilité, tel qu'il figure dans le document PJ-126/18, dans l'objectif d'appuyer la mise en œuvre du projet Delta.

Point 15 : Résultats des ateliers et des forums de partage des connaissances

Point 15.1 : Atelier thématique : Les femmes dans le café

94. Le Directeur exécutif a rendu compte des résultats de l'atelier thématique qui s'est tenu le 17 septembre 2018, premier du genre portant sur les femmes dans le café et reflétant le thème annuel de l'OIC pour l'année caféière 2017/18 : L'égalité de genre.

95. L'Économiste principal a présenté les conclusions du rapport préparé par le Secrétariat figurant dans le document ICC-122-11. Dans son exposé, il a donné un aperçu de l'ampleur et des déterminants de l'écart de genre dans le secteur du café, en mettant l'accent sur la composante agricole de la chaîne de valeur. Il a également passé en revue les politiques publiques et les initiatives privées visant à autonomiser les femmes et à réduire l'écart de genre. Alors que le rapport se concentre essentiellement sur les exploitations agricoles, la discussion de groupe a été élargie à tous les niveaux de la chaîne de valeur, du grain à la tasse, ce qui a permis d'élargir la portée du rapport. Parmi les intervenants figuraient une femme entrepreneur et acheteuse de café vert ougandais, une représentante de Nestlé Nespresso, deux co-fondatrices d'un torréfacteur à petite échelle qui s'approvisionne exclusivement auprès de caféicultrices, et la Directrice de l'équipe Genre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Au cours de brefs exposés, les intervenants ont échangé leurs points de vue sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes dans le secteur du café et sur les solutions possibles pour renforcer leur autonomie. Les présentations ont été suivies d'une discussion animée.

96. L'une des principales conclusions de l'atelier thématique a été que le secteur mondial du café est très divers et complexe. Par conséquent, le niveau d'autonomisation ainsi que

l'écart de genre varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre, de même qu'entre les différentes étapes de la chaîne de valeur. Il a été convenu que davantage de données étaient nécessaires pour élaborer des solutions ciblées allant des politiques publiques et des programmes de développement sexospécifiques à des politiques non discriminatoires en matière de chaîne d'approvisionnement, en passant par la formation des femmes à la gestion et au leadership. Les intervenants sont convenus que pour soutenir les femmes, favoriser l'autonomisation et l'égalité de genre, les secteurs public et privé devaient travailler main dans la main et contribuer à la réalisation de l'ODD 5. Le prochain atelier thématique de l'OIC se tiendra en septembre 2019 sur le thème annuel de l'OIC pour l'année caféière 2018/19 - Le changement climatique.

97. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 15.2 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

98. Le Président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café a rendu compte des résultats du huitième Forum qui s'est tenu le 18 septembre 2018, sous le parrainage de Conservation International. Le thème de cette année, *Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour investir dans le secteur du café*, visait à explorer comment les technologies numériques et les nouveaux instruments de financement pourraient améliorer l'accès des caféiculteurs au financement. Le Forum était constitué de deux groupes d'éminents intervenants des secteurs de la technologie et du café, de l'industrie financière, d'organisations internationales et du monde universitaire.

99. Le premier groupe a donné l'occasion de se familiariser avec les nouvelles technologies et les approches novatrices actuellement mises en œuvre et laissant une empreinte dans tous les secteurs des produits agricoles, par exemple les applications de chaîne de blocs et l'assurance indicielle contre la volatilité des prix. Les intervenants ont examiné les possibilités d'adoption de ces innovations dans le secteur du café et identifié les obstacles à surmonter pour assurer l'inclusion financière. Le deuxième groupe a examiné comment les investissements d'impact, ainsi que les obligations climatiques et vertes, pourraient canaliser des fonds supplémentaires vers le secteur du café pour soutenir les investissements dans la réhabilitation et la rénovation des caféiers vieillissants ainsi que pour accroître la productivité et la résistance aux effets du changement climatique. Les experts ont également examiné comment faire en sorte que des fonds supplémentaires puissent être injectés dans le secteur pour parvenir et bénéficier aux producteurs marginaux grâce à des instruments et des structures de financement intelligents.

100. Trois conclusions principales ont été tirées des discussions du Forum.

- Premièrement, l'essor des nouvelles technologies et la révolution des données pourraient avoir un impact important et positif sur les producteurs par le biais de nombreux canaux, notamment un meilleur accès au financement. La révolution numérique a un énorme potentiel de transformation de l'économie et du secteur du café. Toutefois, si elle n'est pas gérée correctement, l'évolution technologique risque également d'accroître les inégalités. Il est aussi important de veiller à ce que les petits cultivateurs marginalisés, tels que les caféicultrices, puissent en bénéficier. Sinon, la technologie pourrait accroître le fossé entre les nantis et les démunis du numérique. Les intervenants ont souligné que les gouvernements et le secteur privé avaient tous deux un rôle à jouer pour assurer l'inclusion financière.
- Une deuxième conclusion clé est que les besoins de financement du secteur du café pourraient être en partie couverts par des instruments nouveaux et innovants. Il a été souligné qu'un assortiment de différents instruments financiers - par exemple, l'investissement d'impact, les obligations vertes et les subventions - pourrait être particulièrement efficace. Selon les experts, le défi n'est pas nécessairement la disponibilité des fonds, mais la disponibilité des projets finançables. Il est donc encourageant de constater que l'on réfléchit beaucoup à la mise en place de structures et de mécanismes qui permettront de mettre en adéquation les bailleurs de fonds et les objectifs d'impact environnemental et social avec des projets de soutien aux caféiculteurs et aux communautés. Les participants sont convenus que l'Agenda 2030 pour le développement durable et les ODD offraient un excellent cadre et un langage commun aux investisseurs et aux concepteurs de projets pour formuler des objectifs d'impact et suivre les progrès, libérant ainsi des possibilités de financement.
- Une troisième et dernière conclusion est que, pour parvenir à une production de café durable et économiquement viable, la collaboration de toutes les parties prenantes du secteur, des gouvernements, de l'industrie, des ONG et des donateurs est nécessaire. Par exemple, les gouvernements pourraient fournir le cadre réglementaire approprié pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies, fournir des subventions intelligentes pour accroître les participations et assurer l'inclusion financière. Partager les risques entre les investisseurs privés et les banques multilatérales de développement pourrait accroître la disponibilité du financement pour les producteurs agricoles.

101. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 15.3: Forum des donateurs : Élaboration/financement des projets et Salon du partenariat

102. Le Président du Comité des projets a rendu compte des résultats du Forum des donateurs qui s'est tenu le 18 septembre 2018. Parrainé par l'Organisation des Nations

Unies pour le développement industriel, le Forum des donateurs de l'OIC a été organisé pour aider les Membres à apprendre des principaux donateurs, des organisations internationales et autres partenaires et à établir des liens avec eux. Des exposés sur les initiatives réussies et les possibilités de financement de projets dans le secteur du café ont été présentés par des représentants des communautés donatrices et des organismes de coopération bilatérale, notamment la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) de l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce de l'OMC, le Fonds international de développement agricole, le Ministère italien des affaires étrangères et l'African Export-Import Bank (Afreximbank). Les Membres ont été invités à continuer d'interagir avec les donateurs et les institutions de développement sur une base individuelle, afin d'explorer les possibilités de lutter contre la pauvreté et d'apporter la prospérité du secteur du café.

103. Le Chef des opérations a fait rapport sur le Salon du partenariat qui a permis aux organismes de coopération, aux donateurs et aux partenaires internationaux d'informer les délégués de leurs programmes, de leurs outils, des possibilités de financement pour le secteur du café et des procédures de candidature. Les agences de coopération et organisations internationales suivantes ont participé au Salon : Centre du commerce international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds pour l'environnement mondial, Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce de l'OMC, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Agence japonaise de coopération internationale, Fonds international de développement agricole, Programme des Nations Unies pour le développement et Twin Trading.

104. Le Conseil a pris des deux rapports.

Point 16 : **Questions financières et administratives**

Point 16.1 : **Comité des finances et de l'administration**

105. La Présidente du Comité des finances et de l'administration a rendu compte des résultats de la réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 19 septembre, notamment de la situation financière de l'Organisation telle qu'elle figure dans le document FA-187/18 et de l'impact de l'incertitude du paiement des contributions par certains Membres.

106. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le cadre de suivi du Plan d'action quinquennal et des programmes d'activités annuels tels qu'il figure dans le document FA-177/18 Rev. 3.

107. Le Comité a pris note de l'analyse de la participation aux réunions de l'OIC qui ne tire pas de conclusions définitives mais qui sera suivie par le Secrétariat. Les Membres ont également pris note des résultats d'un examen de la consolidation des organes consultatifs de l'OIC qui n'a pas été jugé nécessaire pour le moment ; les secrétaires permanents veilleront plutôt à réduire au minimum le chevauchement des points de l'ordre du jour.

108. Le Conseil a pris note du rapport.

109. Le Conseil a approuvé le cadre de suivi proposé pour la mise en œuvre des indicateurs clés de performance clés (ICP) figurant dans le document FA-177/18 Rev. 3.

Point 16.2 : Projet de budget administrative pour l'exercice 2018/19

110. La Présidente du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Comité avait pris note du projet de budget administratif pour 2018/19 figurant dans le document FA-173/18 Rev. 2.

111. Le Chef du Service financier et administratif a expliqué qu'à l'issue de la précédente session du Conseil, de nombreuses réunions intersession du Comité des finances et de l'administration avaient eu lieu pour examiner les incidences budgétaires du retrait des Etats-Unis de l'Organisation. Le budget administratif est divisé en trois grandes catégories : Personnel, Locaux et Divers. Les dépenses au titre des locaux, du moins à court terme, sont fixes et ne peuvent pas être réduites. Des économies ont été proposées au titre des dépenses diverses (Frais de voyage et Coûts afférents aux ordinateurs). Toutefois, ces économies ont été partiellement compensées par des augmentations des dépenses au titre des Services linguistiques et des Autres coûts de fonctionnement pour couvrir les réductions de personnel. Par conséquent, les principales réductions de coûts requises ont pris la forme d'une réduction du personnel. L'impact du non-paiement persistant des contributions par certains Membres constitue une complication supplémentaire. Le projet de budget pour 2018/19 est en baisse globale de plus de 11 % par rapport à l'année précédente. Afin de régler la question des arriérés persistants, il a été proposé de redistribuer les voix, et donc les contributions, des Membres ayant des arriérés persistants.

112. Afin de permettre un examen plus approfondi des questions en jeu, le Conseil est convenu de prévoir une réunion intersession du Comité des finances et de l'administration en octobre, qui sera suivie d'une session extraordinaire du Conseil international du Café en novembre. Il importe de parvenir à un accord aussi rapidement que possible, afin de ne pas nuire au fonctionnement de l'Organisation.

Point 16.3: Programme des activités pour l'année caféière 2018/19

113. La Présidente du Comité des finances et de l'administration a fait rapport sur le Programme des activités figurant dans le document FA-186/18, que le Comité avait recommandé au Conseil pour approbation. Les principaux objectifs sont de contribuer à la réalisation des buts stratégiques du Plan d'action quinquennal de l'OIC, de minimiser l'impact de la réduction des effectifs de l'Organisation due au retrait des États-Unis, de mettre en œuvre les décisions adoptées à la 121^e session du Conseil international du Café à Mexico, d'organiser le 9^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (axé sur l'impact du changement climatique sur le secteur mondial du café) et d'appliquer les protocoles d'accord conclus avec les organisations partenaires.

114. Le Conseil a approuvé le Programme des activités pour l'année caféière 2018/19 figurant dans le document FA-186/18⁶.

Point 16.4 : Guide sur l'accueil des réunions de l'OIC

115. La Présidente du Comité des finances et de l'administration a également fait rapport sur la nouvelle publication intitulée *Guide sur l'accueil des réunions du Conseil international du Café et de la Conférence mondiale du Café* (FA-189/18). Ce document révisé vise à fournir un appui complet aux Membres qui souhaitent accueillir les futures sessions du Conseil et de la Conférence mondiale du Café, en énonçant clairement les responsabilités de toutes les parties et en introduisant un nouvel Accord avec le pays hôte à rédiger pour chaque manifestation.

116. Le Conseil a approuvé le nouveau *Guide sur l'accueil des réunions du Conseil international du Café et de la Conférence mondiale du Café* publié sous la cote FA-189/18⁷.

Point 17 : Fond spécial

117. Le représentant de PROMECAFE a brièvement fait le point sur l'état d'avancement du projet de promotion de la consommation de café dans la région de l'Amérique latine, qui est appuyé par le Fonds spécial et devrait être achevé en 2019. Le financement destiné à promouvoir la consommation intérieure de café a également eu l'avantage de soutenir les caféiculteurs en cette période difficile de faiblesse des prix. En tant qu'agence d'exécution, PROMECAFE s'est concentrée sur le renforcement des capacités des différentes parties prenantes de la chaîne de valeur du café, le partage des bonnes pratiques et la création de partenariats. Un objectif clé était d'augmenter la consommation intérieure annuelle (1,32 kg

⁶ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-122-18](#).

⁷ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-122-19](#).

par personne) de 30 % d'ici 2019. Les principaux résultats obtenus à ce jour ont été l'élaboration de matériels éducatifs et d'informations visant à promouvoir le lien entre le café et la santé, le bien-être et le sport. Des enquêtes par pays sont en cours pour identifier les possibilités et les besoins en matière de promotion de la consommation intérieure dans l'ensemble de la région.

118. Les pays africains, par l'intermédiaire de l'Organisation interafricaine du Café, sont convenus d'utiliser une partie du Fonds spécial pour contribuer au Facilité de soutien au café d'Afrique afin de soutenir la promotion de la consommation intérieure en Afrique. Le Conseil a également noté que les Membres asiatiques poursuivaient leurs discussions en vue de parvenir à une position commune.

Point 18 : **Bureaux et comités**

Point 18.1 : **Composition des comités**

119. Le Conseil a décidé que la composition des comités en 2018/19 serait la suivante :

Comité	Membres exportateurs	Membres importateurs
Comité des finances et de l'administration	Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Indonésie, Ouganda	Union européenne, Japon, Norvège, Fédération de Russie, Suisse
Comité des projets	Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Guatemala, Inde, Indonésie, Kenya	Union européenne, Japon, Suisse
Comité de promotion et de développement des marchés	Brésil, Colombie, Honduras, Inde, Népal, Panama, Tanzanie, Togo	Japon, Fédération de Russie, Suisse
Comité des statistiques	Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Honduras, Inde, Kenya, Népal	Union européenne, Fédération de Russie, Suisse

Point 18.2 : **Président et vice-président du Conseil**

120. Conformément à la procédure prévue à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu le bureau suivant pour 2018/19 :

Présidente : Mme Stefanie Küng (Suisse)

Vice-Président : M. Deny Wachyudi Kurnia (Indonésie)

Point 18.3: Présidents et vice-présidents des comités pour 2018/19

121. Le Conseil a approuvé les bureaux suivants pour 2018/19 :

	Président	Vice-président
Comité des finances et de l'administration	M. Emmanuel Iyamulemye Niyibigira (Ouganda)	M. Kirill Matrenichev (Fédération de Russie)
Comité des projets	M. Mitsuhiro Takayanagi (Japon)	M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)
Comité de promotion et de développement des marchés	M. Durga Bahadur Subedi (Népal)	M. Mitsuhiro Takayanagi (Japon)
Comité des statistiques	Mme Tatiana Zvereva (Fédération de Russie)	M. Yenugula Raghuramulu (Inde)

Point 18.4.1 : Président et vice-président du Forum consultatif

122. Le Conseil a élu le bureau suivant pour le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café :

Président : M. Kirill Matrenichev (Fédération de Russie) (également Président du Groupe restreint)

Vice-président : M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)

Point 18.4.2 : Conseillers du groupe restreint

123. Le Conseil a nommé les conseillers suivants au Groupe restreint pour 2018-2019 :

M. Silas Brasileiro (Conseil national du café du Brésil)

Mme Nancy Cheruiyot (Fonds des produits de base, Kenya)

M. Ralph De Haas (Banque européenne pour la reconstruction et le développement)

M. Nicolas Tamari (Sucafina S.A.)

Point 19 : Pouvoirs

124. Le Directeur exécutif a informé le Conseil que les pouvoirs reçus des Membres avaient été examinés et jugés en bonne et due forme. Le rapport complet sera distribué ultérieurement.

125. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs⁸.

Point 20 : Réunions futures

126. Le Conseil a approuvé le document WP-Council 294/18 dans lequel figurent les dates des réunions des années caféières 2018/19 et 2019/20. Il comprend notamment la modification des dates de la 123^e session du Conseil international du Café au Kenya et de la Conférence mondiale du Café en Inde en 2020.

127. Le représentant du Kenya a fait rapport sur les préparatifs de la 123^e session du Conseil international du Café qui se tiendra à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mars 2019. Pour le Kenya, il est important d'accueillir cet événement afin de témoigner du fort soutien de la nation à la renaissance du café du pays - cultivé par plus de 700 000 producteurs. Le secteur du café au Kenya et dans le monde entier est confronté à de nombreux défis, mais une approche multilatérale est nécessaire pour trouver et appliquer les bonnes solutions. Le Gouvernement kenyan a déjà accueilli une mission du Directeur exécutif de l'OIC, mis en place un comité interministériel de planification et réservé le lieu des réunions - le Jomo Kenyatta International Convention Center. Le projet de programme comprend un séminaire sur la durabilité, une cérémonie d'ouverture, les réunions des comités et du Conseil, ainsi que des visites culturelles et de sites.

Point 21 : Questions diverses

128. En raison de contraintes de temps, il n'a pas été possible de soulever d'autres questions.

Point 22 : Cérémonie de clôture

129. La session du Conseil a été officiellement close.

⁸ Le rapport a ultérieurement été distribué avec la liste des délégations sous la cote [ICC-122-21](#).



Conseil international du Café

122^e session
17 – 21 septembre 2018
Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 464

APPROUVÉE À LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 21 SEPTEMBRE 2018

ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ

**PROROGATION DU DÉLAI FIXÉ POUR
LA RATIFICATION, L'ACCEPTATION, L'APPROBATION OU L'ADHÉSION**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 28 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 461 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 28 septembre 2018 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 2) du dispositif de la Résolution 461, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 28 septembre 2018 ou à toute autre date fixée par le Conseil ;
et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 28 septembre 2018 au 30 septembre 2019 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 461.

2. De proroger du 28 septembre 2018 au 30 septembre 2019 ou à toute autre date fixée par le Conseil le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 461.



Conseil international du Café
122^e session
17 - 21 septembre 2018
Londres (Royaume-Uni)

Résolution numéro 465

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 20 SEPTEMBRE 2018

LE NIVEAU DES PRIX DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le niveau actuel des prix du marché ne permet pas aux caféiculteurs de la plupart des pays producteurs de couvrir leurs coûts de production, ce qui compromet leur viabilité économique ;

Qu'en outre, les prix actuels ne reflètent pas les fondamentaux du marché physique ;

Que la consommation est un instrument clé pour garantir la viabilité économique de la chaîne de valeur du café ;

Que le Forum mondial des producteurs de café a déjà exprimé son inquiétude au sujet de la situation des producteurs et qu'il continuera d'examiner cette question lors de sa prochaine réunion au Brésil, en juillet 2019,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De lancer un plan de communication mondial ciblant les consommateurs, les producteurs, l'industrie du café, les faiseurs d'opinion et les autres parties prenantes, en utilisant les médias sociaux et d'autres moyens de communication afin de montrer la réalité économique du secteur du café - du producteur au consommateur final – à compter de la Journée internationale du C, 1 octobre 2018.

2. De charger l'OIC de promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur du café afin d'assurer la viabilité économique des producteurs de café.
3. De charger l'OIC de veiller à ce qu'il y ait un échange efficace entre les pays Membres sur les initiatives nationales de politique publique visant à promouvoir la durabilité économique.
4. De changer les priorités du Plan stratégique de l'OIC pour aborder le thème suivant : "Rentabilité" : Consommation et productivité" pendant l'année caféière 2018/19.
5. D'inclure la promotion de la consommation en tant qu'orientation dans tous les plans d'action de l'OIC visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
6. D'encourager les Membres exportateurs à adopter des programmes visant à accroître encore leur niveau de consommation intérieure et d'encourager l'OIC à soutenir les initiatives visant à explorer d'autres utilisations du café de qualité inférieure, conformément au point 9 de la Résolution 420.
7. D'exhorter le Directeur exécutif à renforcer davantage et de toute urgence les liens avec l'industrie internationale de la torréfaction afin d'obtenir l'appui nécessaire à l'application de la présente résolution.